

CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

SESSION 2020

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Établissement d'un tableau numérique d'après des éléments fournis aux candidats.

Durée : 1 heure

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Le tableau sera réalisé sur une des feuilles à petits carreaux mises à disposition des candidats, qui sera ensuite agrafée à l'intérieur de la copie.
- ♦ Les résultats seront présentés exclusivement sous forme d'un tableau numérique. Toute autre présentation ne sera pas corrigée.
- ♦ Une seule et même couleur d'encre non effaçable par friction doit être utilisée.
- ♦ Seule l'encre noire ou bleue est autorisée.
- ♦ L'utilisation d'une autre couleur ou de plus d'une couleur sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur ou d'un crayon à papier.
- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif ni sur le tableau ni sur la copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ L'emploi du blanc correcteur est autorisé.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice électronique de fonctionnement autonome, programmable ou non-programmable, sans dispositif de communication à distance et sans imprimante est autorisée.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce document comprend 2 pages (y compris celle-ci)

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué

S'il est incomplet, en avertir un surveillant

SUJET

Vous devez présenter vos résultats exclusivement sous forme d'un tableau numérique.

Présentation du tableau : 5 points

Résultats : 15 points

Espaces ruraux et espaces urbains : deux mondes différents ?

Une récente typologie des territoires montre que les espaces ruraux existent encore et qu'ils sont habités.

Quelles sont les particularités des différents espaces ? Quelle est l'importance de leur peuplement ?

Les 35 300 communes de France ont été catégorisées comme suit :

- A Communes urbaines très denses
- B Communes urbaines de densité intermédiaire
- C Communes rurales peu denses
- D Communes rurales très peu denses

Les communes classées A qui ont une densité de population (habitants au km²) supérieure à 1500 habitants sont au nombre de 600. Celles classées C qui comptent de 25 à 299 hab/km² représentent 54 % du nombre total. Elles sont 50 % plus nombreuses que les communes très peu denses.

Sur une population totale de 58,50 millions d'habitants en 1999, 17,36 vivaient en zone rurale peu dense, le même nombre résidait également dans les communes classées B. Les communes très denses comptaient 18,92 millions d'habitants de plus que celles très peu denses.

En 2015, 36 % de la population avait élu domicile dans les communes de catégorie A, celle résidant en zone C représentait les 8/9^{ème} de A et celle de D seulement 1/9^{ème} de A. Les communes de densité intermédiaire comptaient 0,66 M d'habitants de plus qu'en 1999.

Etablir un tableau numérique faisant apparaître pour chaque type de communes (A, B, C, D) :

- Leur nombre d'habitants au km²
- Le nombre de communes et leur pourcentage
- La population 1999 et son pourcentage
- Celle de 2015 et son pourcentage
- Le taux d'accroissement de la population dans chaque catégorie de communes de 1999 à 2015.

Le nombre d'habitants exprimé en millions sera présenté avec 2 décimales après la virgule.

Les pourcentages seront arrondis au dixième le plus proche.

